

Appel à Candidature (Relance)

La Direction Générale relance l'appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chargé de Mission Instruction de Fraude 2** (rang chef de service) relevant de la Division Instruction et Traitement de Fraude au niveau de la Direction Lutte Contre la Fraude / Pôle Assurance Maladie Obligatoire (AMO)/ Direction Générale Adjointe AMO et Prestations.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chargé de Mission Instruction de Fraude 2/ Division Instruction et Traitement de Fraude/ Direction Lutte Contre la Fraude	-Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste ; Oui -Inspecteur ou Contrôleur de formation Bac + 3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté d'au mois 3 ans CNSS ; Ou -Cadre de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et des métiers de l'institution ; -Connaissance de la réglementation régissant la sécurité sociale et l'Assurance Maladie Obligatoire ; -Connaissance des procédures internes ; -Capacité à réaliser des missions de contrôle de fraude à l'AMO conformément à la réglementation en vigueur et aux normes de qualité ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité rédactionnelle ; -Capacité à encadrer une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2023@cnss.ma** au plus tard le **31 Juil 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



Hassan BOUBRIK
Directeur Général


